

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

Le 12 avril 2021

**Constitution de la Foncière Normandie et installation de son Conseil d’administration**

**Dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres, la Région a décidé de créer, avec l’appui de ses partenaires, une foncière pour assurer le portage de long terme de l’immobilier commercial dans les centres-villes et centres-bourgs. L’Assemblée générale constitutive de la Foncière de Normandie s’est tenue, le 9 avril 2021, à l’Abbaye-aux-Dames à Caen. Hervé Morin et Guy Lefrand, ont été élus respectivement Président et Vice-président du Conseil d’administration. La Direction Générale est confiée à Luc Davis, Directeur Général de la SHEMA.**

*« La création de la Foncière Normandie répond à un enjeu majeur, celui de consolider ou de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs afin de redonner aux Normands l’envie d’habiter et de fréquenter leurs cœurs de villes.* *Cet outil s’inscrit en complémentarité avec les actions menées par ailleurs par la Région sur le logement, les mobilités, la réinstallation d’activités économiques dans les centres ou encore le soutien à l’aménagement des espaces publics. La présence de partenaires bancaires bien connus des territoires comme la Banque des Territoires et la Caisse d’Epargne Normandie est un véritable atout, comme l’est la présence de la SHEMA, de l’Etablissement foncier de Normandie et de Territoires et Habitat normand, qui travaillent déjà sur ces sujets en tant qu’opérateurs »* a rappelé Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Les commerces et services des centres-villes et centres-bourgs sont essentiels au dynamisme local. Bien souvent malmenés par les évolutions de modes de vie et de consommation, ils ont été pour certains encore davantage fragilisés par la crise sanitaire, qui a dans le même temps montré tout l’intérêt d’une offre commerciale de proximité. Ce sera aussi l’occasion de favoriser l’installation de services à la personne comme des centres médicaux.

Dans ce contexte, l’action de la Foncière Normandie consistera à acquérir, porter l’immobilier commercial et de services de centre-ville et l’exploiter en le proposant à des candidats. Elle permettra une gestion dans la durée et en adéquation permanente aux attentes locales, du consommateur et de l’évolution des usages.

Le principe de cette foncière est celui d’une organisation juridique souple sous forme d’une Société d’économie Mixte (SEM) permettant la participation aux acquisitions des acteurs locaux. La Foncière s’appuiera également sur l’expertise des Consulaires (Chambre des métiers, CCI) et des fédérations professionnelles, pour l’accompagner dans la sélection des candidats à la reprise des commerces.

La SEM est dotée d’un capital de 5 millions d’euros avec un premier objectif d’acquisition d’environ 150 locaux (surface moyenne 50 m²) sur la période 2021-2026.

Les actionnaires :

* + Région Normandie : 60%, soit 3 millions d’euros
  + SHEMA : 10%, soit 500 000 d’euros
  + Normandie Participations : 10%, soit 500 000 euros
  + Caisse des dépôts et Consignations : 10%, soit 500 000 euros
  + Caisse Epargne de Normandie : 3.5%, soit 175 000 euros
  + EPF Normandie : 3.25%, soit 162 500 euros
  + Territoire et Habitat Normand : 3.25 %, soit 162 500 euros

Le Conseil d’administration :

Présidé par Hervé Morin, le Conseil d’administration est composé de 18 membres dont :

* 10 élus de la Région Normandie ;
* deux représentants de la SHEMA ;
* un représentant de Normandie Participations ;
* deux représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
* un représentant de la Caisse d’Épargne Normandie ;
* un représentant de l’EPF Normandie ;
* un représentant de Territoire et Habitat Normand.

Pour la Banque des Territoires, cet investissement en fonds propres au capital de Foncière Normandie s’inscrit dans le cadre de son Plan de relance commerce. Au national, elle mobilise 300 M€ pour faciliter le déploiement de 100 foncières sur cinq ans, partout en France, y compris dans les petites villes et les bourgs ruraux au bénéfice de territoires plus attractifs.

Contacts presse :

Région Normandie :

Charlotte CHANTELOUP - 06 42 08 11 68 - [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)

**Banque des Territoires Normandie –** Groupe Caisse des Dépôts :

Fanny Thomas : – 02.35.15.65.05 - fanny.thomas@caissedesdepots.fr

 @[BdT\_Normandie](https://twitter.com/BanqueDesTerr?lang=fr)

|  |
| --- |
|  |